



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3886

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et la DRAC de Bourgogne Franche Comté pour le dépôt provisoire du Trésor de Cluny

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 28 MAI 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 31 MAI 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MAI 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 31 MAI 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 JUIN 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. DAVID), Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme FONDEUR (pouvoir à M. BERNARD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2018/3886 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS ET LA DRAC DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE POUR LE DEPOT PROVISOIRE DU TRESOR DE CLUNY (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 mai 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Mi-septembre 2017, sur le site de l'Abbaye de Cluny (Saône-et-Loire), une découverte majeure a été réalisée dans le cadre d'une opération de fouille : plus de 2 200 deniers et oboles en argent, 21 dinars musulmans en or, un anneau sigillaire et d'autres éléments en or.

C'est la première fois que ces deniers sont retrouvés en si grand nombre et qu'un tel trésor réunit, au sein d'un même ensemble clos un tel ensemble.

Les travaux ont été dirigés par Anne Baud, enseignante-chercheuse à l'Université Lumière Lyon 2 et Anne Flammin, ingénieure CNRS, rattachées au **laboratoire Archéologie et archéométrie** (CNRS / Université Lumière Lyon 2 / Université Claude Bernard Lyon 1). Ils ont été menés en collaboration avec une équipe de 9 étudiant.es de l'Université Lumière Lyon 2 et des membres de la **Maison de l'Orient et de la Méditerranée – Jean Pouilloux** (CNRS / Université Lumière Lyon 2).

Cette campagne de fouille, autorisée par la **Direction Régionale des Affaires culturelles (DRAC) de Bourgogne-Franche-Comté**, a débuté mi-septembre 2017 et s'est achevée fin octobre 2017. Elle s'inscrit dans un vaste programme de recherches sur l'**Abbaye de Cluny**.

Le Trésor découvert, propriété de l'Etat, via la DRAC **Bourgogne-Franche-Comté**, doit être étudié dans les 5 ans après sa découverte. Aussi, afin d'être étudié dans les meilleures conditions de sécurité et de conservation, les équipes de l'Université et du CNRS se sont rapprochées de la Ville de Lyon afin d'étudier le dépôt du trésor au Musée des beaux-arts de Lyon. Le Musée possède l'un des plus grands médailliers de France et offre aux chercheurs les conditions d'études attendues.

Ce dépôt, consenti pour une durée de 5 ans, porte sur les objets suivants :

- 2 200 deniers et oboles en argent ;
- 21 monnaies arabes en or ;
- une bague sigillaire en or portant une inscription latine et comportant une intaille romaine ;
- une feuille d'or de 24 grammes ;
- un jeton en or.

La convention de dépôt, jointe au rapport, formalise les conditions de ce dépôt.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission **culture - patrimoine** ;

DELIBERE

1. La convention de dépôt susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et la DRAC Bourgogne-Franche-Comté est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER